

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 17
19	17	Pour : 17 Contre : Abstention :

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 10.04.2026, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Frank JANSONNIE,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs JANSONNIE / HURIEZ / LOOSLI / PAGANO / LORANS / DUBOIS / GERBER / REGNEAULT / DUGUE / BAUGEY / OUHAYOUN-DERET / PETIT / BLATEYRON / CLEMENT-COLLIN / LE STRAT / SAHLER / TIBAUDO /

ETAIENT ABSENTES : Mmes JOURDIN et CHAMBOLLE

A DONNE POUVOIR : NEANT

A été nommée secrétaire : Mme REGNEAULT

XXXXXXXXXX

Objet : Affectation des résultats sur le budget COMMUNE

Le Conseil Municipal

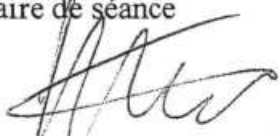
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	393 781.36 €
- Un excédent reporté de :	€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	393 781.36 €
- Un excédent d'investissement de	286 098.57€
- Un déficit des restes à réaliser de	549 415.00€
Soit un besoin de financement de :	263 316.43€

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT d'EXPLOITATION au 31/12/2025 : EXCEDENT (1068)	263 316.43€
RESULTAT d'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT	286 098.57€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	130 464.93€

Le secrétaire de séance



Diffusé sur le site de la commune le 28.04.2026

Pour extrait conforme
Le Maire
Frank JANSONNIE
Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

27 AVR. 2025



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 17
19	17	Pour : 17 Contre : Abstention :

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 10.04.2026, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Frank JANSONNIE,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs JANSONNIE / HURIEZ / LOOSLI / PAGANO / LORANS / DUBOIS / GERBER / REGNEAULT / DUGUE / BAUGEY / OUHAYOUN-DERET / PETIT / BLATEYRON / CLEMENT-COLLIN / LE STRAT / SAHLER / TIBAUDO /

ETAIENT ABSENTES : Mmes JOURDIN et CHAMBOLLE

A DONNE POUVOIR : NEANT

A été nommée secrétaire : Mme REGNEAULT

XXXXXXXXXX

OBJET : Vote des taux des impôts direct locaux

Vu le code général des collectivités locales,

Vu les articles 1636 sexies et 1639A du code général des impôts

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2026 , comme suit :

Taxe foncière bâtie 36.84%

Taxe foncière non bâtie : 35.23%

Taxe habitation : 14.85%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

FIXE les taux des taxes fiscales pour l'année 2026, comme suit :

Taxe foncière bâtie 36.84%

Taxe foncière non bâtie : 35.23%

Taxe habitation : 14.85%

AUTORISE le Maire à signer l'état 1259 Com

CHARGE Mr le Maire * de notifier cette décision aux services préfectoraux

*De transmettre, via la plateforme « démarches simplifiées », l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé réception au titre du contrôle de légalité

Approuvé à l'unanimité

La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication

Le secrétaire de séance



Diffusé sur le site de la commune le 28/04/2026

Pour extrait conforme
Le Maire
Frank JANSONNIE



Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

27 AVR. 2026



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 18
19	18	Pour : 18 Contre : Abstention :

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 10.04.2026, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Frank JANSONNIE,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs JANSONNIE / HURIEZ / LOOSLI / PAGANO / LORANS / DUBOIS / GERBER / REGNEAULT / DUGUE / BAUGEY / OUHAYOUN-DERET / PETIT / BLATEYRON / CLEMENT-COLLIN / LE STRAT / SAHLER / TIBAUDO / JOURDIN (arrivée à 19h10)

ETAIT ABSENTE : Mme CHAMBOLLE

A DONNE POUVOIR : NEANT

A été nommée secrétaire : Mme REGNEAULT

XXXXXXXXXX

Objet : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Mr le Maire informe le conseil municipal que l'instruction de la M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre en chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.50% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. (article 5217-10-6 du CGCT)

Cette disposition permettrait d'amender si besoin des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitres opérations) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait en outre de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité. Un tableau retraçant ces mouvements serait alors présenté au conseil municipal le plus proche, dans les mêmes conditions que les décisions prises par le maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT.

Ainsi il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.50% des dépenses réelles de chaque section à et signer tout document s'y rapportant.

Après délibéré

Le conseil municipal autorise le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.50% des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement) à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et à signer tout document s'y rapportant.

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

Approuvé à l'unanimité

Le secrétaire de séance

27 AVR. 2026

Pour extrait conforme
Le Maire
Frank JANSONNIE



Diffusé sur le site de la commune le 28-04-2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 18
19	18	Pour : 18 Contre : Abstention :

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 10.04.2026, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Frank JANSONNIE,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs JANSONNIE / HURIEZ / LOOSLI / PAGANO / LORANS / DUBOIS / GERBER / REGNEAULT / DUGUE / BAUGEY / OUHAYOUN-DERET / PETIT / BLATEYRON / CLEMENT-COLLIN / LE STRAT / SAHLER / TIBAUDO / JOURDIN

ETAIT ABSENTE : Mme CHAMBOLLE

A DONNE POUVOIR : NEANT

A été nommée secrétaire : Mme REGNEAULT

XXXXXXXXXX

OBJET : Modification du règlement intérieur avec la gratuité de la médiathèque au 1^{er} mai 2026

Vu la délibération en date du 08 septembre 2021,
Considérant la volonté de Monsieur le Maire de rendre l'accès à la médiathèque gratuit,
Il convient, en conséquence, de réviser le règlement intérieur.

Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à la modification dudit document,

Après discussion, le conseil municipal

Approuve la gratuité de l'inscription à la médiathèque à compter du 1^{er} mai 2026 ;

Valide le règlement intérieur

Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Voté à l'unanimité

Le secrétaire de séance



Diffusé sur le site de la commune le 28.04.2026

Pour extrait conforme

Le Maire

Frank JANSONNIE

Acte déposé à la
Préfecture du Cher le

27 AVR. 2026



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 18
19	18	Pour : 18 Contre : Abstention :

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 10.04.2026, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Frank JANSONNIE,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs JANSONNIE / HURIEZ / LOOSLI / PAGANO / LORANS / DUBOIS / GERBER / REGNEAULT / DUGUE / BAUGEY / OUHAYOUN-DERET / PETIT / BLATEYRON / CLEMENT-COLLIN / LE STRAT / SAHLER / TIBAUDO / JOURDIN

ETAIT ABSENTE : Mme CHAMBOLLE

A DONNE POUVOIR : NEANT

A été nommée secrétaire : Mme REGNEAULT

~~~~~

## Objet : Tarifs des documents perdus ou détériorés de la médiathèque

En cas de perte ou de détérioration d'un document à la médiathèque, l'emprunteur doit assurer son remplacement pour les livres ou les CD, quand ils sont encore disponibles ou le remboursement de sa valeur quand il s'agit d'un DVD ou lorsque les documents ne sont plus disponibles, le maire propose les tarifs suivants

|                     |     |
|---------------------|-----|
| Livres « adultes »  | 25€ |
| Livres « jeunesse » | 15€ |
| CD simples          | 20€ |
| CD multiples        | 35€ |
| DVD                 | 40€ |

Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le

Après discussion, le conseil municipal accepte les tarifs proposés.

27 AVR. 2026

Un titre de recettes sera envoyé à l'emprunteur



Voté à l'unanimité

La secrétaire de séance

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Frank JANSONNIE



Diffusé sur le site de la commune, le 28.04.2026

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

| Nombre des Membres |          |                                       |
|--------------------|----------|---------------------------------------|
| En exercice        | Présents | Nombre de suffrages exprimés : 19     |
| 19                 | 19       | Pour : 19<br>Contre :<br>Abstention : |

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 10.04.2026, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Frank JANSONNIE,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs JANSONNIE / HURIEZ / LOOSLI / PAGANO / LORANS / DUBOIS / GERBER / REGNEAULT / DUGUE / BAUGEY / OUHAYOUN-DERET / PETIT / BLATEYRON / CHAMBOLLE (arrivée à 19h50) / CLEMENT-COLLIN / LE STRAT / SAHLER / TIBAUDO / JOURDIN

ETAIENT ABSENTS : NEANT

A DONNE POUVOIR : NEANT

A été nommée secrétaire : Mme REGNEAULT

~~~~~

OBJET : Approbation du budget communal 2026

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif communal de l'exercice 2026,

Il est précisé que les subventions aux associations seront versées qu'à la réception des rapports moraux et financiers de l'année et qu'une délibération sera prise pour chaque association

Après discussion et délibération

Le Conseil Municipal

APPROUVE à l'unanimité, le budget

SECTION de FONCTIONNEMENT
SECTION d'INVESTISSEMENT

DEPENSES/RECETTES 1 806 603.93 €
DEPENSES/RECETTES 1 564 244.93 €

Le secrétaire de séance

Diffusé sur le site de la commune le 28.04.2026

Pour extrait conforme
Le Maire
Frank JANSONNIE

Acte déposé à la
Mairie du Che

27 AVR. 2026



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 19
19	19	Pour : 19 Contre : Abstention :

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 10.04.2026, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Frank JANSONNIE,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs JANSONNIE / HURIEZ / LOOSLI / PAGANO / LORANS / DUBOIS / GERBER / REGNEAULT / DUGUE / BAUGEY / OUHAYOUN-DERET / PETIT / BLATEYRON / CHAMBOLLE / CLEMENT-COLLIN / LE STRAT / SAHLER / TIBAUDO / JOURDIN

ETAIENT ABSENTS : NEANT

A DONNE POUVOIR : NEANT

A été nommée secrétaire : Mme REGNEAULT

XXXXXXXXXX

Objet : Retrait de la délibération « Election des délégués au SMIRNE »

Vu la délibération du 20 mars 2026 relative à la désignation des délégués au syndicat du SMIRNE

Considérant qu'il convient de retirer la délibération du 20.03.2026 pour cause d'illégalité à la demande de la Préfecture. (En raison du transfert de la compétence « eau » à la communauté de communes Terres du Haut Berry, la commune n'est plus compétente en la matière et ne peut donc légalement délibérer sur ce sujet.)

Mr le Maire propose le retrait de la délibération du 20 mars 2026 pour cause d'illégalité à la demande de la Préfecture.

Après discussion, le conseil municipal accepte à l'unanimité le retrait de la délibération du 20 mars 2026 pour cause d'illégalité à la demande de la Préfecture

Le secrétaire de séance



Pour extrait conforme
Le Maire
Frank JANSONNIE



Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

Diffusé sur le site internet de la commune, henrichemont.fr le 28.04.2026

27 AVR. 2026



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 19
19	19	Pour : 19 Contre : Abstention :

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 10.04.2026, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Frank JANSONNIE,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs JANSONNIE / HURIEZ / LOOSLI / PAGANO / LORANS / DUBOIS / GERBER / REGNEAULT / DUGUE / BAUGEY / OUHAYOUN-DERET / PETIT / BLATEYRON / CHAMBOLLE / CLEMENT-COLLIN / LE STRAT / SAHLER / TIBAUDO / JOURDIN

ETAIT ABSENTE :

A DONNE POUVOIR :

A été nommée secrétaire : Mme REGNEAULT

~~~~~

## Objet : Désignation des membres de la commission d'appels d'offres

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne

Mr Frank JANSONNIE  
Mr René LORANS  
Mme Alexia JOURDIN  
**En qualité de délégués titulaires**

Mme Karine SAHLER  
Mme Bénédicte HURIEZ  
Mr Mathieu OUHAYOUN-DERET  
**En qualité de délégués suppléants**

Voté à l'unanimité

La secrétaire de séance



Diffusé sur le site de la commune, le 10.04.2026

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Frank JANSONNIE

Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le

27 AVR. 2026



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

| Nombre des Membres |          |                                       |
|--------------------|----------|---------------------------------------|
| En exercice        | Présents | Nombre de suffrages exprimés : 19     |
| 19                 | 19       | Pour : 19<br>Contre :<br>Abstention : |

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 10.04.2026, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Frank JANSONNIE,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs JANSONNIE / HURIEZ / LOOSLI / PAGANO / LORANS / DUBOIS / GERBER / REGNEAULT / DUGUE / BAUGEY / OUHAYOUN-DERET / PETIT / BLATEYRON / CHAMBOLLE / CLEMENT-COLLIN / LE STRAT / SAHLER / TIBAUDO / JOURDIN

ETAIT ABSENT : NEANT

A DONNE POUVOIR : NEANT

A été nommée secrétaire : Mme REGNEAULT

XXXXXXXXXX

## Objet : Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal du Ramassage Scolaire d'Henrichemont

Vu les articles L2122-7, L5212-7, et L5211-6 à L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Ramassage Scolaire d'Henrichemont ;

**Considérant** que le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués au Syndicat Intercommunal du Ramassage Scolaire d'Henrichemont,

Sont élus Monsieur Cédric LOOSLI et Monsieur Frank JANSONNIE

**En qualité de délégués titulaires**

Annule et remplace la précédente du 20.03.2026

Voté à l'unanimité

Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le

27 AVR. 2026



La secrétaire de séance

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Frank JANSONNIE



Diffusé sur le site de la commune, le 28-04-2026